



MAIRIE
DE
DRAILLANT

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 14 décembre 2023 à 20h

Délégués en exercice 13
Délégués présents 9
Délégués votants 10

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 07/12/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, PONCET Jean-Marc, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Excusés : Emmanuelle BUFFET, Amandine DREVON, Benoît LACROIX, Claude MAURICE.

Secrétaire de séance : Patrick DUCHEMIN

Date de publication : 09/01/2024

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 4 décembre 2023
2. Maintien du nombre d'adjoints
3. Election du nouvel adjoint et détermination du rang
4. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 4 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du lundi 4 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.



Maintien du nombre d'adjoints : délibération n° 2023-13-01

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démission de Monsieur Stéphane TAPIÉ, 2ème adjoint aux Affaires scolaires reçue par Monsieur le Sous-Préfet en date du 4 décembre 2023.

Monsieur le Maire informe que le Conseil municipal dispose d'un délai de 15 jours pour procéder à l'élection d'un éventuel remplaçant.

Il rappelle également que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal soit 4 adjoints au maximum.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité, décide de maintenir le nombre d'adjoints à trois.

Election du nouvel adjoint et détermination du rang : délibération n° 2023-13-02

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 6

Madame Julie PRETI a obtenu 8 voix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que l'adjointe élue gardera le même rang que l'adjoint démissionnaire.

Madame Julie PRETI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et de la communication-animation et cohésion sociale.

Questions diverses

Monsieur Marc TAMANINI, adjoint technique, a présenté sa démission qui prendra effet au 31/12/2023.

Un poste d'adjoint technique a été ouvert auprès du Centre de gestion 74 et publié à Pôle Emploi.

Date du prochain conseil : lundi 8 janvier 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Patrick DUCHEMIN

Le Maire,
Pascal GENOUD

